



LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS PROTEGES

Contexte

Depuis la loi de 2007 réformant la protection juridiques des majeurs protégés, de nombreux textes sont venus précisés et enrichir les dispositions visant à assurer un soutien légal et un accompagnement social aux personnes vulnérables.

Objectifs / Compétences visées

- Repositionner le contexte législatif lié au système de protection des majeurs protégés
- Appliquer une conduite adaptée aux exigences réglementaires,
- Questionner les pratiques

Contenu

Introduction

- L'affirmation et la proclamation des droits des majeurs protégés
- La protection contre les conséquences des actes passés de la personne vulnérable
- La mise sous protection juridique
 - Les 7 dispositifs
 - Les différences entre les mesures d'accompagnement social, les mesure de protection juridique et les mesures de protection judiciaire
 - Les différences entre les mesures de protection pour nécessité médicale et les autres, les mesures d'assistance et de représentation, les mesures aux biens ou à la personne

Les grands principes des mesures de protection

- Nécessité / Subsidiarité / Proportionnalité / Individualité

Les différentes mesures de protection

- Le mandat de protection future : Définition, objectif, objet et étendue, effet sur la capacité du majeur protégé
- L'habilitation familiale : Définition, objectif, objet et étendue, effet sur la capacité du majeur protégé
- La sauvegarde de justice : Définition, objectif, objet et étendue, effet sur la capacité du majeur protégé
- La curatelle / La tutelle : Définition, objectif, objet et étendue, effet sur la capacité du majeur protégé

Les droits des majeurs protégés

- Principes généraux d'exercice des droits personnels
- Le droit à l'information
 - L'information lors de la mise en place de la mesure
 - L'information lors des prises en charge
 - L'information par les tiers
 - Les aides à la compréhension
- Le consentement du majeur protégé
 - Le consentement lors de la mise en place de la mesure
 - Les actes strictement personnels
 - Les autres actes relatifs à la personne (santé, intimité, choix du domicile etc)
 - Le droit de vote, le mariage, le PACS, le divorce,
- La protection des biens du majeur protégé
 - La protection du logement
 - Les comptes bancaires et livrets
 - La gestion du patrimoine
 - L'exercice des droits patrimoniaux

Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

1.5 jour - 10.5 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 1740€/j hors frais annexes

Public

Directeurs, gestionnaires d'ESSMS, cadres intermédiaires, équipes éducatives et soignantes

Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants.
Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration. Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Me Marion PUISSANT, avocate en droit établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux – droit des associations – droit du handicap

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

